



ASPAHR

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
Artistique et Historique Roussillonnais.

21 rue Jean Baptiste Lully | 66000 Perpignan | <http://patrimoine-catalan.fr> | aspahr2017@gmail.com

MANIFESTE POUR SAINT-JACQUES

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine artistique et historique roussillonnais, ASPAHR, fondée en 1963 à Perpignan, devant les destructions massives poursuivies dans le quartier Saint-Jacques à Perpignan :

- **ne pouvant accepter** la disparition d'un pan supplémentaire de patrimoine historique dans le département et dans la ville de Perpignan, comme ce fut le cas il y a un siècle avec la démolition des remparts, puis des pertes notoires comme celle du couvent de La Merci, de la caserne Saint-Martin (construite par Vauban) et d'autres nombreux édifices à Perpignan (presbytère de la cathédrale, en particulier), ou ailleurs dans les Pyrénées-Orientales, sous des sous prétextes divers ;
- **voulant affirmer les valeurs** fondamentalement positives du patrimoine architectural et urbain pour la qualité de la vie et de la culture en général, spécialement dans le contexte de la crise énergétique et climatique auquel notre planète est désormais confrontée, qui impose l'économie d'énergie, la réutilisation des structures et des matériaux existants comme démarche de base ;
- **rappelant** qu'il n'est pas de vie en société possible sans un cadre de vie harmonieux et porteur de sens, dont les valeurs immatérielles partagées, liées à l'histoire, à l'esthétique, ou à la cohérence avec le milieu, sont tout aussi importantes que les valeurs matérielles ;

Exprime ci-dessous les orientations nécessaires qui devraient être prises par les autorités, tant municipales que départementales ou nationales en ce qu'elles ont compétence, directe ou indirecte, sur la conservation du tissu urbain historique de Perpignan (*Perpinyà*), en particulier dans le quartier Saint-Jacques (*Barri de Sant Jaume*) :

1. Arrêter les démolitions.
2. Réaliser en urgence des travaux conservatoires (protection des toitures, ouvrants, sécurisation, ...) pour stopper les dégradations sur les immeubles vacants (en particulier ceux propriété de la ville).
3. Améliorer l'expertise sur l'état des immeubles : ne faire appel qu'à des architectes / ingénieurs ayant l'expérience réelle du bâti ancien. Réaliser des expertises contradictoires avec les représentants des habitants et des associations.

4. Réaliser un inventaire du bâti traditionnel que la révision du SPR n'a pas fait. Les caractères vernaculaires du bâti sont patrimoniaux.
5. Rouvrir la rue des Farines et la rue des Bohémiens à la circulation publique. Remplacer les étalements extérieurs de constructions du quartier par les renforcements appropriés (tirants, étais et autres) intérieurs, sans empiéter sur la voie publique.
6. Réaliser des opérations test ou expérimentales en petites unités à partir de parcelles appartenant à la ville ou vacantes (déjà démolies, « dents creuses »).
7. Investir dans les études pour faire évoluer les logements en conservant les structures principales du bâti. Mettre en œuvre le cas échéant des jumelages de parcelles (côte à côte ou dos à dos). Missionner des architectes imaginatifs et motivés sur ce type de programmes par le biais d'appels d'offres spécialement rédigés.
8. Etablir une véritable concertation au long cours, incluant des aspects expérimentaux et pédagogiques, permettant aux habitants du quartier de participer à la démarche et de s'en approprier les résultats.
9. Etablir un guide de rénovation à l'attention des maîtres d'ouvrage publics et privés. Consacrer la primauté de la conservation des façades et des structures principales du bâti. Modifier le PSMV de Perpignan avec des règles d'ensemble pour la protection des quartiers Saint-Jacques et Saint-Matthieu.
10. Mettre en place des financements en rapport avec l'enjeu urbain. Accepter de payer plus cher des logements rénovés, sans référence aux prix de revient des logements sociaux. Le bénéfice qualitatif, culturel et environnemental pour la ville est à ce prix.

18 décembre 2021.